

Ce tableau parle par lui-même, pour me servir d'une expression de palais ; et les commentaires sont surrogatoires.

Il va sans dire que si l'on y ajoutait comme je présume, que le ministre des Terres l'a fait, en donnant le chiffre \$361,004.00 pour 1903, la rente foncière et la taxe du feu perçues à l'occasion de chaque telle vente, le montant ci-dessus serait plus élevé et plus éloigné encore.

Sans ces ventes de limites et en prenant les chiffres dans le tableau ci-dessus le gouvernement aurait eu les déficits suivants :

1897-98,	\$218,657.53
1898-99,	96,819.71
1899-1900,	317,200.62
1900-01,	332,184.00
1901-02,	168,575.80
1902-03,	191,202.05

Formant un total de, \$1,324,639.83

Quels sont leurs retranchements ou leurs économies

Une autre question que je suis en droit de poser au parti maintenant au pouvoir : Quels sont les retranchements que vous avez faits dans les dépenses publiques ? Quelles sont les économies que vous avez réalisées ? Qu'avez-vous fait des suggestions de l'hon. M. Marchand ? A toutes ces questions la vérité exige que vous répondiez que, non seulement vous n'avez rien fait dans ce sens, mais que vous avez augmenté considérablement les dépenses annuelles, car enfin il est de toute évidence, les comptes publics le démontrent, que la tendance générale depuis 1897-98 a été à l'augmentation et que l'équilibre n'existe qu'en apparence et par suite de la vente que le gouvernement fait tous les ans des Forêts à bois. D'ailleurs, l'hon. trésorier trahit lui-même ses véritables sentiments lorsqu'il nous dit, à la page 15 de son discours que nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'avant de pourvoir au service ordinaire du gouvernement, nous devons tout d'abord mettre à part l'énorme somme d'environ \$1,000,000 pour intérêts, etc., sur notre dette publique, de sorte qu'il ne reste pour les dépenses ordinaires et extraordinaires des dé-

partements, que \$3,122,180.68, soit \$1.80 par tête de notre population. L'hon. trésorier compare ensuite notre position avec celle d'Ontario où les recettes ordinaires s'élèvent à \$5,166,653.12, soit \$2.50 par tête de sa population. Puis il s'écrit : "Comment peut-on s'attendre, avec un revenu tel que je l'ai dit à ce que nous puissions lutter avec Ontario en ouvrant de nouvelles artères pour le développement de notre grand Nord ?" Lui aussi, suivant en cela les traces de ses prédécesseurs, MM. Duffy et Marchand, exprime l'espoir que le gouvernement du Canada fera bientôt un nouveau rajustement des subsides payés aux provinces, "et que nous pourrions en conséquence compter sur une augmentation importante de notre revenu."

L'hon. M. Duffy, dans son dernier discours budgétaire, savoir, celui du 26 mars 1903, connaissant mieux notre situation financière pour l'avoir étudiée plus longtemps, avait pris un ton beaucoup plus alarmant que celui du trésorier actuel. Il ne voit pas de moyen d'ajouter au budget, et voici ce qu'il dit sous le titre "Notre avenir," p. 32 et 33 :

"On nous demande toujours de parler de nos espérances. Des besoins du caractère le plus pressant se font constamment sentir sans moyen correspondant d'y suppléer. Pourvons-nous améliorer notre position ? Le gouvernement l'espère, par trois moyens et fait tous ses efforts pour y arriver.

"1. En s'efforçant de débiter le gouvernement de la Puissance à redresser un ancien grief et à augmenter nos subsides et nos octrois.

"2. Nous avons produit une réclamation contre la Puissance pour obtenir notre part d'une indemnité accordée par la décision d'Halifax.

"3e. Nous espérons opérer un changement sur les charges d'intérêt qui pèsent sur notre dette publique et qui pourra produire une économie considérable."

Ces paroles sont comme le testament de l'ex-trésorier, et ses amis en cette chambre doivent les méditer. Où le gouvernement en est-il rendu avec ces trois moyens ? Le trésorier se borne à nous dire qu'il a l'espoir de voir régler la question du rajustement